



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'académie de Paris

**Direction de l'académie
Division des personnels enseignants du premier degré public
Bureau de la gestion collective**

Paris, le 2 03 juin 2025

DE
Affaire suivie par :
Siham ZOUAOUI
Tél : 01 44 62 41 94
Gestionnaire

La Directrice académique
des services de l'éducation nationale
chargée des écoles et des collèges

Frédéric LE MEUR
Tél : 01 44 62 41 92
Chef de bureau DE2

à

Mesdames les enseignantes et Messieurs les
enseignants du 1er degré

Mél : recrutement-specifique1d@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

Circulaire n° 25AN0094

Objet : Appel à candidatures pour les postes à recrutement spécifique - rentrée scolaire 2025 – campagne complémentaire

Références :

- Lignes directrices de gestion du 22 octobre 2024 parues au Bulletin officiel spécial n°5 du 31 octobre 2024.
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels.

Pièces jointes :

Annexe 1 - Foire aux questions sur les postes à recrutement spécifique ;

Annexe 2 - Fiche d'accompagnement - Ma candidature pour un poste à recrutement spécifique.

Notice :

Dans le cadre du mouvement intra-départemental 2025, certains postes font l'objet d'une procédure spécifique de sélection et d'affectation : les modalités de candidature sont précisées dans la présente circulaire.

Cette procédure de recrutement se passe en deux temps pour les postes à profil académiques vacants au 1^{er} septembre 2025, une campagne principale a lieu au mois de mars et une campagne complémentaire au mois de juin.

Les postes de l'enseignement spécialisé restés vacants à l'issue du mouvement intra-départemental 2025 font également l'objet d'une procédure de recrutement spécifique au mois de juin 2025.

La présente circulaire détaille les conditions de participation, les modalités de candidature et le calendrier académique pour la campagne complémentaire de juin 2025, tant pour les postes à profil académique que pour les postes d'enseignement spécialisé restés vacants.

Toutes les démarches se font [via le portail « Colibris »](#) de l'académie de Paris.

Publics concernés : Personnels enseignants du premier degré titulaires n'ayant obtenu aucun poste dans l'académie de Paris lors des mouvements de l'année scolaire 2024-2025

A. Procédure de recrutement des postes à profil :

Les particularités de certains postes conduisent l'académie à recourir à des procédures spécifiques de recrutement et d'affectation des candidates ou des candidats. La mise en place de ces procédures vise à prendre en compte les qualifications et/ou compétences et/ou aptitudes requises et à favoriser la bonne adéquation entre les exigences du poste et les capacités des personnels enseignants volontaires.

Des postes à profil sont ainsi proposés, en dehors du mouvement intra départemental, sur la base d'appels à candidature et sont pourvus selon une procédure spécifique.

Les fiches de postes seront publiées sur le site du rectorat à compter du 12 juin 2025 pour la phase complémentaire. Elles seront accessibles [en cliquant ici](#).

En raison de la spécialisation et de l'expertise attendues pour chacun de ces recrutements, chaque candidate ou candidat ne pourra postuler que sur trois types de postes à profil et ne pourra formuler que trois vœux par type de poste.

Les candidatures constituées d'une lettre de motivation et d'un curriculum-vitae sont à déposer en ligne **sur le portail [Colibris de l'académie de Paris](#)**.

De plus, selon le poste demandé, la candidate ou le candidat renseignera [sur l'application Colibris](#) les rubriques afférentes et déposera les pièces justificatives demandées. A l'issue du dépôt des candidatures, les IEN émettront un avis sur chacune des candidatures des enseignantes et enseignants de leur circonscription selon le calendrier défini.

Seuls les personnels enseignants dont le dossier aura été validé seront reçus en entretien par une commission académique. La commission académique formulera un avis motivé et circonstancié sur les candidatures auditionnées.

Le 1er juillet, à l'issue de la commission, les candidates et les candidats ayant passé un entretien pour un poste à profil seront informés de leur résultat via Colibris. Soit la candidate ou le candidat est retenu(e) sur le poste, soit la candidate ou le candidat est refusé(e), soit elle ou il est placé(e) sur liste complémentaire. Si une candidate ou un candidat retenu(e) refusait le poste obtenu (date limite de refus au 2 juillet 2025), le service contacterait les candidats inscrits sur la liste complémentaire correspondant au poste refusé, par ordre de rang décroissant, en partant du meilleur classement.

Contrairement à la campagne principale, les candidates et les candidats pour les postes à profil « Langues Vivantes Étrangères » postulent à des postes précis. D'autre part, les candidatures des enseignants ayant obtenu un avis favorable pour un poste à profil « Langues Vivantes Étrangères » lors de la campagne de mars 2025 sans obtenir de poste au mouvement intra-départemental seront prioritaires. Si un tel candidat postule, sa candidature est retenue sans entretien. Si plusieurs candidats remplissant ces conditions postulent, ils seront départagés par leur barème du mouvement intra-départemental et ne passeront pas d'entretien. Si aucun candidat ne remplit ces conditions, les candidats, sous réserve de la validation de leur candidature, seront reçus en entretien par une commission académique.

Les enseignants qui ne sont pas détenteurs du CAPPEI, ou autre certification équivalente, peuvent candidater à un poste à profil ASH. Leur candidature sera étudiée dans la mesure où aucun autre candidat n'est détenteur du CAPPEI, ou autre certification équivalente, qui reste prioritaire pour ce type de poste. Tout candidat détenteur d'une certification de l'enseignement spécialisé qui postule sur un poste à profil correspondant à cette certification sera reçu en entretien.

L'affectation sur poste à profil est prononcée à titre définitif, sauf pour les postes à exigence particulière si la

candidate ou le candidat retenu(e) n'est pas titulaire du titre requis.

B. Procédure de recrutement des postes de l'enseignement spécialisé

Les postes de l'enseignement spécialisé restés vacants à l'issue du mouvement intra-départemental 2025 font l'objet d'une procédure de recrutement spécifique. Elle concerne par ordre de priorité :

1. Les enseignantes et enseignants spécialisés non titulaires d'un poste spécialisé ASH à titre définitif ;
2. Les enseignantes et enseignants non spécialisés souhaitant exercer dans l'ASH.

Les candidatures sont à déposer [sur le portail Colibris](#) de l'académie de Paris. Les personnels enseignants pourront formuler et ordonnancer un maximum de **trois vœux** tirés de la liste des postes de l'enseignement spécialisé restés vacants à l'issue du mouvement départemental.

De plus, selon le poste demandé, la candidate ou le candidat renseignera [sur l'application Colibris](#) les rubriques afférentes et déposera les pièces justificatives demandées.

Les candidatures seront examinées dans l'ordre de priorité défini ci-avant. Aucun entretien ne sera organisé pour ces postes ; la sélection s'effectuera exclusivement sur la base de l'examen des dossiers, avec avis de la commission compétente. Il est également précisé que les affectations seront effectuées à titre provisoire.

A l'issue de la commission, les candidates et les candidats seront informés par la division des personnels enseignants du premier degré public des résultats [via Colibris](#).

Campagne des postes à recrutement spécifique – phase complémentaire juin 2025

Date limite de dépôt en ligne des candidatures **le lundi 16 juin 2025 à 12h** sur le portail Colibris de l'académie de Paris.

OPERATIONS	DATE	
Publication des postes à recrutement spécifique sur le site internet : https://www.ac-paris.fr/mobilite-des-enseignants-du-1er-degre-public-124712	Jeudi 12 juin 2025	
Saisie des candidatures via l'application Colibris	Date d'ouverture Jeudi 12 juin 2025 à 12h	Date de fermeture Lundi 16 juin 2025 à 12h
Saisie des avis sur les candidatures des postes à profil par les IEN via l'application Colibris	Date d'ouverture Jeudi 12 juin 2025 à 12h	Date de fermeture Mercredi 18 juin 2025 à 18h
Validation des dossiers de candidatures pour les postes à profil	Du lundi 16 juin au jeudi 19 juin 2025	
Envoi via Colibris des convocations pour les entretiens des postes à profil	Vendredi 20 juin 2025	
Phase des entretiens des postes à profil	Début des entretiens Mercredi 25 juin 2025	Fin des entretiens Vendredi 27 juin 2025
Commission académique des postes à recrutement spécifique (postes à profil et postes de l'enseignement spécialisé)	Mardi 1^{er} juillet 2025	

Publication des résultats	Mardi 1^{er} juillet 2025
Date limite pour refuser le poste à profil obtenu	Mercredi 2 juillet 2025

Pour la Rectrice de la région académique IDF
Rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des Universités
Pour le Directeur de l'académie de Paris
Et par délégation,
La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale
Chargée des écoles et des collèges

signé
Christelle GAUTHEROT